

Les aides financières pouvant contribuer à la prise en charge des frais d'internat

Elèves internes lycéens à la rentrée scolaire 2016

Pour qui	Quelle aide	Quel montant	Démarches à effectuer
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Bourses nationales d'études du second degré	6 échelons, montant annuel de 393€ à 834€ (versé en 3 fois) - Soumis à barème	S'adresser à l'établissement Dépôt des dossiers pour la rentrée 2016 à établir avant fin mai 2016
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Bourses au mérite	Montant annuel de 402€ à 1002€, pour les élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien au DNB	Aucune
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Prime d'équipement (uniquement pour élèves boursiers)	341.71€, versé en une seule fois – Pour les élèves de 1 ^{ère} année de certaines spécialités de CAP, bac pro, bac techno ou brevet de technicien	Aucune
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Prime à l'internat (uniquement pour élèves boursiers)	258€ (versée en 3 fois) Sur déduction de la facture des frais de pension.	Aucune
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Aide académique spécifique à l'internat	Montant déterminé par l'établissement après examen de la situation de chaque élève.	S'adresser à l'établissement
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Fonds social lycéens	Aide exceptionnelle et ponctuelle Soumis à évaluation sociale (pour tous frais liés à la scolarité en particulier la cantine)	S'adresser à l'établissement où l'élève sera scolarisé en septembre (une commission examine le dossier)
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Aides du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais-Picardie*	- Aide exceptionnelle pour frais de demi-pension* ; - Chèque livres : 70€* (pour livres et fournitures diverses)	S'adresser à l'établissement (une commission examine le dossier) S'adresser à l'établissement qui transmet au Conseil Régional
<u>Pour les Lycéens, (lycéens scolarisés en Erea inclus)</u>	→ Allocation de rentrée scolaire	396€ /enfant de 15 à 18 ans	S'adresser aux CAF

* Les aides attribuées par les collectivités locales sont susceptibles de modification

Le simulateur en ligne de bourse au lycée permet d'estimer un montant de bourse personnalisé en fonction des ressources du foyer.

<http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>



SIMULATEUR DE BOURSE

Les aides financières pouvant contribuer à la prise en charge des frais d'internat

Elèves internes collégiens et 1^{er} degré (ERPD) à la rentrée scolaire 2016

Pour qui	Quelle aide	Quel montant	Démarches à effectuer
<u>Pour les Collégiens,</u> (collégiens scolarisés en Erea et Segpa inclus)	→ Bourses nationales d'études du second degré	84€ *ou 231€* ou 360€* par an (versée en 3 fois) Soumis à barème.	S'adresser à l'établissement Dépôt des dossiers pour la rentrée 2016 à établir avant fin septembre 2016
<u>Pour les Collégiens,</u> (collégiens scolarisés en Erea et Segpa inclus)	→ Prime à l'internat (uniquement pour élèves boursiers)	258€ *(versée en 3 fois) Sur déduction de la facture des frais de pension.	Aucune
<u>Pour les Collégiens et élèves du primaire,</u> (scolarisés en Erea, Segpa et ERPD)	→ Aide académique spécifique à l'internat	Montant déterminé par l'établissement après examen de la situation de chaque élève.	S'adresser à l'établissement
<u>Pour les Collégiens,</u> (collégiens scolarisés en Erea et Segpa inclus)	→ Fonds social collégien	Aide exceptionnelle et ponctuelle - Soumis à évaluation sociale (pour tous frais liés à la scolarité en particulier la cantine)	S'adresser à l'établissement où l'élève sera scolarisé en septembre (une commission examine le dossier)
<u>Pour les Collégiens,</u> (collégiens scolarisés en Erea et Segpa inclus)	→ Aides à la demi-pension des Conseils Départementaux	Suivant barème départemental Frais déduits de la facture de la demi-pension	S'adresser à l'établissement scolaire qui transmet au Conseil Départemental du Nord ou du Pas-de-Calais
<u>Pour les Collégiens,</u> (collégiens scolarisés en Erea et Segpa inclus)	→ Aide à la réussite du collégien (collégiens domiciliés dans le Nord)	Aide matérielle ou financière ponctuelle destinée à l'élève boursier ou non	S'adresser à l'établissement scolaire qui transmet au Conseil Départemental du Nord
<u>Pour les Collégiens et élèves du primaire,</u> (scolarisés en Erea, Segpa et ERPD)	→ Allocation de rentrée scolaire	363€/ enfant de 6 à 10 ans 383.03 € /enfant de 11 à 14 ans 396.29 € /enfant de 15 à 18 ans	S'adresser aux CAF

* montants pour l'année 2015-2016 (les montants 2016-2017 ne sont pas publiés à ce jour)

Le simulateur en ligne de bourse au collège permet d'estimer un montant de bourse personnalisé en fonction des ressources du foyer.

<http://www.education.gouv.fr/cid86486/bourses-de-college.html>



COLLÈGE SIMULATEUR DE BOURSE